

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 116-23

Objet : *RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation et la supervision des infrastructures de réseaux Wi-Fi et des services hébergés associés pour le grand public et les écoles*

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune
Aillon-le-Vieux
Arith
Barberaz
Barby
Bassens
Bellecombe-en-Bauges
Challes-les-Eaux
Chambéry

Arthur Boix-Neveu
Christophe Pierretton
Alain Thieffenat

Josette Rémy
Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -
Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin
Corinne Charles - Franck Morat

Cognin
Curienne
Doucy-en-Bauges
Ecole
Jacob-Bellecombette
Jarsy
La Compôte
La Motte-en-Bauges
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Le Châtelard
Le Noyer
Les Déserts
Lescheraines
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Laysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Sainte-Reine
Saint-François de Sales
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vérel-Pragondran
Vimines

Brigitte Bochaton
Pierre Duperier

Damien Regairaz
Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen
Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre
Christian Berthomier
Jean-Marc Léoutre
Marcel Ferrari
Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz
Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier
Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 116-23

objet **RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation et la supervision des infrastructures de réseaux Wi-Fi et des services hébergés associés pour le grand public et les écoles**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes entre :

- Grand Chambéry,
- la ville de Chambéry.

L'accord-cadre, d'une durée de 4 ans, a pour objet la maintenance, l'exploitation et la supervision des infrastructures de réseaux Wi-Fi et des services hébergés associés pour le grand public et les écoles.

Les deux collectivités ont déployé des points d'accès Wi-Fi chacune en fonction de leurs besoins. Les points d'accès reposent sur des infrastructures acquises en propre et sur des services hébergés.

Elles souhaitent se regrouper en vue d'optimiser les coûts de maintenance, d'exploitation et de supervision de ces infrastructures et des services hébergés associés.

Grand Chambéry est désignée coordonnateur du groupement de commandes. Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier l'accord-cadre cité en objet. L'exécution de l'accord-cadre est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commandes entre Grand Chambéry et la ville de Chambéry pour la maintenance, l'exploitation et la supervision des infrastructures de réseaux Wi-Fi et des services hébergés associés pour le grand public et les écoles,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes,,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

116-23

Objet de l'acte :	RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la maintenance, l'exploitation et la supervision des infrastructures de réseaux Wi-Fi et des services hébergés associés pour le grand public et les écoles
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	15 septembre 2023
Annexe(s) :	convention réseaux

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230915-lmc1H29993H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H29993H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	15 septembre 2023
--------------------------------------	-------------------

Date de réception en Préfecture :	15 septembre 2023
-----------------------------------	-------------------

Publication sur le site internet:	vendredi 15 septembre 2023
-----------------------------------	----------------------------